



« Bien dans ma tête, bien dans mon corps,
bien dans mon job »

REGLEMENT DU JEU CONCOURS 2019 – 2020



1) PREAMBULE

Depuis 2005, les Professionnels du transport routier se mobilisent autour d'une campagne nationale d'envergure sur l'hygiène de vie, la sécurité routière et la prévention des addictions. Les objectifs visés sont :

- d'améliorer la sécurité routière et la santé des salariés du secteur en faisant appel à la responsabilité et à l'intelligence,
- de permettre l'appropriation par les salariés de nouvelles compétences en matière d'hygiène de vie, de santé et de conduites addictives,
- d'inciter les entreprises à mettre en place des actions de prévention,
- de lutter contre les phénomènes d'addiction en proposant un outil d'information et d'auto-évaluation.

Les professionnels souhaitent donner un nouvel axe en sensibilisant les jeunes en-cours de formation dans les filières du transport et de la logistique qui seront leurs futurs salariés.

2) LES OBJECTIFS

- Donner la parole aux jeunes en les rendant acteur de la prévention
- Prendre en compte l'expression et le regard porté par les jeunes sur ces thématiques afin de trouver les message et modalités de prévention pertinents
- Contribuer à faire changer le regard des jeunes, les aider à se projeter vers la vie professionnelle, leur faire intégrer les risques liés à l'hygiène de vie et aux risques addictifs dans leur rapport au travail
- Faire travailler les jeunes en lien avec le milieu professionnel et permettre une prise de conscience des risques spécifiques liés à ces métiers.
- Mettre en libre accès ces productions sur les sites des partenaires et ainsi les diffuser auprès des lycées soutenus, des entreprises, ...

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

3) LE REGLEMENT

3.1 Article 1 : Organisation

Ce prix est organisé par l'AFT en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale et l'OPCA Transports et Services dans le cadre de la convention avec l'Éducation nationale signée en mai 2016.

Ce prix récompensera en 2020 la réalisation d'une affiche en lien avec l'hygiène de vie et la prévention des addictions dans le milieu professionnel du Transport et de la Logistique.

3.2 Article 2 : les modalités de participation

Ce prix est ouvert aux élèves et apprentis de CAP au BTS de la filière transport et logistique des établissements soutenus par la Branche Transport et logistique.

Le jury évaluera les points suivants :

- le lien avec le milieu professionnel et l'usage professionnel du vocabulaire
- le message
- la créativité
- la coopération entre les différentes disciplines (enseignement professionnel et général)
- le respect du règlement du jeu-concours
- la qualité de l'orthographe et de la grammaire
- le respect de la réglementation en vigueur
- pour ceux qui ont déjà été finalistes, l'originalité du projet à partir de la sélection d'un nouveau thème

Chaque établissement ne peut présenter qu'un seul projet par an.

Un projet est nécessairement porté par un collectif, soit par une classe soit par un groupe d'élèves.

3.2.1 Une thématique

Le thème proposé est : l'hygiène de vie et prévention des addictions en lien direct avec les métiers du transport et de la logistique.

6 thèmes proposés :

- L'alcool
- Le cannabis
- Le téléphone au volant
- Les jeux vidéos et en ligne
- Le tabac
- L'alimentation

L'établissement lauréat de chaque thème se verra remettre un bon d'achats d'une valeur de 500 €.

3.2.2 les supports

Réalisation d'une affiche sous format A3 en couleur ou NB. Elle devra transmettre un message par visuel (image ou illustration libre de droits à usage non commercial). L'affiche doit être anonyme et ne pas communiquer le nom du lycée.

3.3 Article 3 : Calendrier

Au plus tard vendredi 29 novembre 2019 : inscription en ligne au concours sur la boîte mël : jeuconcoursaddictions@gmail.com par le retour de la fiche d'inscription

Au plus tard vendredi 13 mars 2020 : date limite d'envoi de la fiche de présentation et de l'affiche uniquement en version numérique sur la boîte mël :

jeuconcoursaddictions@gmail.com.

Jury de sélection : mercredi 25 mars 2020 au siège de l'AFT Paris. L'AFT se chargera de réaliser une version papier pour les membres de jury.

Cérémonie de remise nationale des prix : mercredi 13 mai 2020.

3.4 Article 4 : valorisation des travaux

Les travaux ne seront pas retournés aux établissements (chacun doit veiller à en garder une copie numérique).

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche prend en charge la valorisation des travaux des lauréats ayant reçu un prix national. En effet, ces travaux pourront être diffusés en ligne sur les sites académiques volontaires. Ils seront mis également en ligne sur le site internet de l'AFT www.aft-dev.com.

La participation à ce concours vaut cession, à titre gratuit, au profit du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'AFT et de l'OPCA TS de tous droits de propriété des candidats ou de leurs ayant droits sur les documents et œuvres réalisés dans ce cadre.

Les candidats doivent veiller à respecter la législation sur les droits d'auteur. En particulier, les séquences extraites d'œuvres audiovisuelles dont les droits n'ont pas été cédés ne peuvent être diffusées.

Les équipes pédagogiques veilleront à ce que le droit à l'image (photos, vidéos, etc.) soit respecté.

3.5 Article 5 : Modalités d'envoi

Les travaux seront adressés sur la boîte mail : jeuconcoursaddictions@gmail.com.

Les établissements dont l'envoi n'est pas conforme à la description ci-dessus peuvent voir leur participation refusée par les organisateurs.

3.6 Article 6 : le jury

Le jury est composé :

- 2 représentants de l'Éducation nationale, inspecteurs Transport Logistique
- 1 médecin spécialisé dans la prévention des addictions
- 1 président de CRFPTL de l'AFT
- 2 représentants de l'AFT

3.7 Article 7 : Remise des prix et gestion des prix

Les prix seront remis par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Président de l'AFT, le Président de l'OPCA TS.

Seuls les lauréats et les partenaires engagés sur ce prix sont conviés à cette cérémonie.

Les modalités d'organisation de cette cérémonie seront précisées ultérieurement aux chefs d'établissements concernés.

Les lauréats de chaque établissement y sont représentés accompagnés d'un ou de plusieurs membres de l'équipe éducative. Il sera pris en charge 2 A/R de billets de train SNCF 2^{ème} classe.

Dans chaque académie, une cérémonie pourra être organisée en région.

ANNEXES

- La fiche d'inscription
- La fiche de présentation du projet
- Les conseils pour la réalisation d'une affiche